

NEWS CONSTRUCTION

La nouvelle CN tient ses promesses

Le nouveau projet de Convention nationale (CN) établit des règles claires et faciles à appliquer. Il garantit les salaires ouvriers minimaux les plus élevés d'Europe, des conditions de travail modernes et une protection efficace contre le dumping salarial.

1. Les salaires restent élevés

C'est chez nous que tu gagnes le plus et cela doit rester ainsi:

- Nous maintenons les salaires minimaux les plus élevés d'Europe (env. 5000 francs).
- Depuis 2019, les salaires ont augmenté de 7,5%, soit davantage que dans bien d'autres métiers.
- Proposition dans la nouvelle CN: adaptation automatique chaque année des salaires minimaux au renchérissement.

2. Le temps de travail reste identique

Tu travailles comme précédemment:

- 5 jours à 40,5 heures par semaine en moyenne, 2112 heures par an.
- Possibilité de travailler aussi le samedi seulement dans des cas particuliers (p. ex. intempéries).
- Proposition dans la nouvelle CN: l'augmentation du solde d'horaire flexible te permet de capitaliser davantage d'heures supplémentaires d'année en année, que tu peux prendre ensuite à titre de compensation.
- Tu peux aussi cumuler des heures supplémentaires grâce au compte d'épargne-temps et prendre plus tard congé pour une formation continue ou une affaire privée.

3. Règles claires et protection contre le dumping salarial

Nous sommes fermes:

- Nous voulons de bonnes solutions et soutenons une CN déclarée de force obligatoire.
- Nous nous engageons pour des règles claires, simples, compréhensibles et faciles à appliquer.
- Nous ne voulons pas d'entreprises qui demandent à leurs employés de travailler au noir. La concurrence reste ainsi équitable et ta protection est assurée.
- Les sommes destinées à l'exécution et à la formation doivent effectivement servir ces buts.

4. Stop en cas de danger!

Principes aussi valables pour les actions syndicales:

- La sécurité est la priorité absolue. Les accès de tiers perturbent le déroulement et sont dangereux. Protège à tout moment la sécurité de tes collègues.
- Les syndicats n'ont pas de droit général d'accès aux chantiers.
- Discussions sur la CN avec les syndicats uniquement pendant les pauses et hors du chantier.
- Quiconque veut travailler peut le faire, sans restrictions ni obstacles. Respecte tes collègues.



Plus d'infos sur la CN.